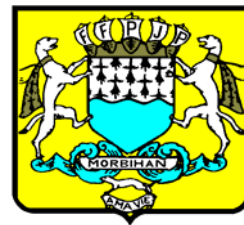




COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COMITE DU MORBIHAN



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat Départemental Des Clubs Féminins

Mise à jour du 27 février 2018



Maison des Associations – 33P – Cité Allende – 12, rue Colbert – 56100 LORIENT

E-Mail : cd56@petanque.fr

Site Internet://www.petanque-morbihan.fr

Le Comité du Morbihan met en place à partir de 2013 une compétition spécifique pour les Féminines en formule Championnat par Equipes de Clubs. (CDC-F)

L'objectif est le développement d'une pratique régulière dans un esprit de compétition par équipes en représentativité du club.

Le championnat est ouvert à toutes les catégories féminines.

L'introduction du présent Championnat par Equipe Féminin n'interdit pas aux féminines de pouvoir jouer dans le CDC « Open » existant.

ARTICLE 1 :

➤ Il est créé un championnat à 2 divisions, CDC-F, qui se déroule, par équipes composées de joueuses d'un même club ou de l'entente de deux clubs, sous forme de championnat régulier avec application du règlement de jeu officiel de la FFPJP.

➤ La gestion du championnat est réalisée par un comité de pilotage placé sous l'autorité du Comité Directeur du CD 56

- ✓ Saison sportive : 1er février au 20 novembre de l'année en cours
- ✓ Les inscriptions doivent parvenir au comité.
- ✓ Un club peut engager plusieurs équipes.

➤ Le règlement intérieur du comité départemental ne peut aller à l'encontre du Règlement national.

ARTICLE 2 :

➤ **Les divisions**

✓ 2 divisions pour les premières années, CDCF1 à 1 groupe et CDCF 2 à 2 groupes. Le Comité se réserve le droit de créer des divisions en plus si la réussite de ce championnat l'exige.

➤ **Les groupes**

- ✓ 2 groupes, CDC-F 2, composé de 7 équipes.
- ✓ Il peut y avoir 2 équipes d'un même club. (Celles-ci doivent être opposées entre elles dès le 1er match)
- ✓ Chaque club gère les déplacements de son ou de ses équipes
- ✓ Chaque rencontre voit 6 équipes jouer sur un même site. (Les équipes recevant chacune à leur tour)

◆ Accueil des équipes 13h00 – 13h30

◆ Début de la compétition 14h00

ARTICLE 3

➤ **Equipes**

- ✓ La constitution d'équipes départementales n'est pas autorisée.
- ✓ La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories féminines sans aucune obligation.
- ✓ Une seule joueuse mutée extra-départemental est autorisée par équipe.
- ✓ Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'une capitaine pouvant être joueuse.
- ✓ Les équipes peuvent être coachée par un masculin à la seule condition qu'il ne soit pas joueur.

➤ **Constitution**

- ✓ Les équipes sont constituées au minimum de 4 joueuses et au maximum de 6 joueuses (*4+2 remplaçants*) inscrites sur les feuilles de match présentées avant le début de chaque rencontre.
- ✓ La composition des doublettes et des triplettes est effectuée librement par le capitaine d'équipe avant chaque phase de la rencontre et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

➤ **Remplacement**

- ✓ Les remplacements éventuels en cours de match peuvent intervenir en cours de parties.
- ✓ Chaque remplacement envisagé doit être signalé par la capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et opéré avant le jet du but de la mène suivante
- ✓ Le remplacement n'est pas autorisé dans les tête-à-tête.
- ✓ Un remplacement est autorisé dans chacune des deux doublettes de la seconde phase et un seul dans la triplète de la 3^o phase.
- ✓ On ne peut donc pas remplacer les 2 joueuses de la même doublette ni 2 joueuses de la triplète.
- ✓ Dans tous les cas, la joueuse sortie ne peut rentrer dans une autre partie de la même phase.
- ✓ Les joueuses sorties ne peuvent plus rentrer dans la même phase en cours.

ARTICLE 4 :

➤ **Représentativité du Club – Tenue vestimentaire :**

- ✓ Les joueuses participant aux différentes rencontres de CDC doivent être habillées avec au moins un haut identique portant l'identification du club ou de l'entente de clubs si c'est le cas y compris pour les individuelles.
- ✓ Le port de publicité est autorisé suivant nos textes en vigueur.

ARTICLE 5 :

➤ **Déroulement**

Les rencontres se dérouleront dans cet ordre :

- ✓ PHASE 1 : 4 Tête à Tête à 2 points = $4 \times 2 = 8$ points
- ✓ PHASE 2 : 2 Doublettes à 4 points = $2 \times 4 = 8$ points
- ✓ PHASE 3 : 1 Triplette à 4 points = $1 \times 4 = 4$ points
- 1 Tir de précision ou tir de précision simplifié à 4 points = $1 \times 4 = 4$ points
- ✓ Total du match = $8+8+4+4 = 24$ points de telle sorte que le match nul est possible

➤ **Classement**

- ✓ Un total des points est effectué en fin de rencontre pour déterminer le résultat du match.
- ✓ Il est attribué à chaque équipe de club :
 - ◆ 3 points pour une victoire.
 - ◆ 2 points pour un match nul.
 - ◆ 1 point pour une défaite.
 - ◆ 0 point pour un forfait.
- ✓ A la fin de toutes les rencontres, si deux équipes ont le même nombre de points, elles seront départagées par leur opposition respective. (*Voir règlement fédéral.*)

ARTICLE 6 :

➤ **Forfaits :**

- ✓ L'équipe vainqueur d'une équipe forfait sera considérée comme ayant remporté le match 24 à 5. (*3 points et goal average + 19*)
- ✓ Deux forfaits dans la saison égale forfait général.
- ✓ En cas de forfait général tous les résultats précédents de l'équipe sont annulés.

➤ **Pénalités :**

- ✓ Le Forfait est fixé à 50€, celui-ci sera à régler au club organisant la journée de championnat au moment du forfait.
- ✓ Forfait général 150€ à régler au Comité

ARTICLE 7 :

➤ **Délégués**

- ✓ Un délégué élu, du Comité ou de la commission de pilotage sera désigné pour chaque journée dans la mesure du possible.

➤ **Jury**

- ✓ La composition d'un jury est obligatoire pour chaque journée de championnat.
- ✓ Il doit être, après signature de son Président, affiché avant le début de la compétition.

✓ Il est composé du Délégué Départemental ou du responsable du Club (*Président de Jury*), de l'arbitre du championnat et du coach de chaque équipe du groupe (*moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion*)

✓ Le rapport du délégué et de l'arbitre ainsi que le jury doivent être adressés avec les résultats dans les 3 jours qui suivent la compétition à la commission de pilotage du CDCF

✓ Les résultats doivent être envoyés par email au référent CDC dès le lendemain.

➤ **Arbitre**

✓ Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit.

ARTICLE 8 :

➤ **Affaires Disciplinaires :**

✓ Dans tous les cas (*même après décision de jury*) c'est la commission départementale de discipline qui est saisie par le Président du comité.

➤ **Conditions d'Appels :**

✓ Appel à la Commission Régionale de Discipline.

✓ Appel de décision du jury : suivant le Code de Procédure FFPJP

ARTICLE 9 :

➤ **Dernière journée :**

✓ Le classement final sera établi.

➤ Pour cette dernière journée nous souhaitons que toutes les équipes soient présentes.

➤ Un pot de clôture sera offert par le comité aux participantes.

La Commission Féminine du CD56

Le Président du Comité du Morbihan
Philippe STEPHANT

